

SOMMAIRE DU LIVRE QUATRIÈME

I. Cruautés que les vainqueurs exercent à Rome. — II. L. Vitellius se rend, et n'en est pas moins mis à mort. — III. Pacification de la Campanie. Le sénat prodigue les titres d'honneur à Vespasien. — IV. Honneurs décernés à Mucien, à Antonius et aux autres généraux. Proposition de rétablir le Capitole. Helvidius Priscus parle en ami de la liberté. — V. Vie et caractère de ce sénateur. — VI. Violent débat entre lui et Eprius Marcellus. — IX. Diverses opinions au sujet des dépenses publiques. — X. Injektivité de Musonius Rufus contre P. Céler. — XI. Mucien arrive à Rome; il attire tout à lui. Meurtre de Calpurnius Galérianus. L'affranchi Asiaticus subit le supplice des esclaves. — XII. Commencements de la guerre de Germanie, excitée par Claudius Civilis. — XIV. Les Bataves et les Canninéfates sont les premiers à courir aux armes. — XV. De concert avec les Frisons, ils s'emparent des quartiers d'hiver de deux cohortes. — XVI. Ruse à laquelle Civilis doit la victoire sur les Romains. — XVII. La réputation qu'elle donne à ses armes engage la Germanie à lui offrir des secours. Il cherche à faire entrer les Gaules dans son parti. — XVIII. Nonchalance d'Hordéonius Flaccus. Les Romains vaincus se réfugient dans le camp nommé Vétéra. — XIX. Des cohortes de Bataves et de Canninéfates en marche vers Rome, gagnées par Civilis, se joignent à lui, et s'ouvrent un passage à Bonn à travers l'armée romaine. — XXI. Civilis, pour voiler ses projets hostiles, fait cependant reconnaître Vespasien par ses troupes. — XXII. Il assiège le camp nommé Vétéra. — XXIV. Hordéonius Flaccus est forcé, par la révolte de ses soldats, à remettre le commandement entre les mains de Vocula. Les renforts de la Gaule arrivent de tous côtés. — XXVI. Hérennius Gallus, associé dans le commandement à Vocula, après un échec, est accablé de coups par ses soldats. Nouvelle sédition. — XXVIII. Les Germains mettent les Gaules au pillage. — XXIX. Divers combats entre les Germains et les Romains. — XXXI. Les auxiliaires de la Gaule, à la nouvelle du combat de Crémone, quittent le parti de Vitellius. Hordéonius Flaccus leur fait prêter serment à Vespasien. — XXXII. Montanus est envoyé à Civilis pour l'engager à mettre bas les armes; mais, d'un caractère entreprenant, il se laisse gagner par lui. — XXXIII. Civilis envoie une partie de ses troupes contre Vocula. Combats avantageux, d'abord aux Germains, puis aux Romains. — XXXV. Vocula ne profite pas de sa victoire. — XXXVI. Civilis prend Gelduba. Émeute des Romains. Hordéonius Flaccus est tué. Vocula est sur le point d'éprouver le même sort. — XXXVII. Siège de Mayence. Fidélité, puis défection des Trévirois. — XXXVIII. Alarmes à Rome causées par le prétendu soulèvement de l'Afrique. — XXXIX. Domitien est investi de la préture. Mucien mine insensiblement la puissance d'Antonius. — XL. Galba est rétabli dans tous ses honneurs. Condamnation de P. Céler et d'autres délateurs. — XLII. Aquilius Régulus est défendu par son frère Messala; mais l'éloquence de Curtius Montanus l'emporte. — XLIII. A cet exemple, Helvidius attaque Eprius Marcellus. — XLIV. Pour prévenir les suites de cette enquête, on propose d'effacer le souvenir des temps antérieurs. On ne s'évit que contre un petit nombre des moins puissants. — XLV. Punition des Siennois pour avoir frappé un sénateur. Antonius Flamma est condamné comme concussionnaire. — XLVI. Sédition des prétoriens apaisée par Mucien. — XLVII. Abrogation des consulats donnés par Vitellius. Funérailles de censeur faites à Flavius Sabinus. — XLVIII. Meurtre de L. Pison, proconsul d'Afrique. — L. Différends d'Éa et de Leptis. Défaite des Garamantes. — LI. Secours offerts par les Parthes; Vespasien les refuse. — LII. Mécontentement de Vespasien contre Domitien. Titus adoucit son père. — LIII. L. Vestinus est chargé de la reconstruction du Capitole. — LIV. La nouvelle de la mort de Vitellius, arrivée en Germanie, produit deux guerres pour une. Civilis ne dissimule plus ses intentions hostiles. Ceux de Trèves et de Langres, à l'instigation de Classicus, de Tutor et de Julius Sabinus, se révoltent contre les Romains. Le reste des Gaules est ébranlé. La fidélité des légions elle-même devient douteuse. — LIX. Meurtre de Vocula. Serment prêté à l'empire des Gaules. — LX. Les légions renfermées dans le camp de Vocula prêtent le même serment. — LXI. Civilis, vainqueur, fait couper sa chevelure, qu'il avait fait vœu de laisser croître. Le succès accroît le crédit de Veléda. — LXII. Marche morne et silencieuse des légions prisonnières. Courage d'un escadron de Picentins. — LXIII. Cologne, odieuse aux peuplades transrhénanes, court le plus grand danger. — LXIV. Résistance de Claudius Labéon; il est vaincu par Civilis; les Béhasiens et les Tungres passent dans son parti. — LXVII. Cependant les Langrois sont battus par les Sequanais. Julius Sabinus vaincu est

réduit à se cacher. — LXVIII. Mucien, inquiet de tous ces mouvements, se prépare à la guerre avec Domitien. Quatre légions sont envoyées en avant; d'autres sont appelées de différents côtés. — LXIX. Les Gaulois délibèrent, et la plupart, intimidés par les jalousies des provinces, restent fidèles aux Romains. — LXX. Imprévoyance et mésintelligence de Civilis, de Classicus et des autres chefs. — LXXI. Pétilius Cerialis arrive à Mayence. Il remporte une victoire signalée sur Valentinus, un des généraux ennemis. — LXXII. Les légions vaincues rentrent dans le camp. — LXXIII. Cerialis harangue ceux de Trèves et de Langres et rétablit le calme. — LXXV. Combat acharné où les Germains d'abord vainqueurs, sont vaincus par l'intrépidité de Cerialis. — LXXIX. Cologne quitte le parti des Germains. — LXXX. Mucien fait mettre à mort le fils de Vitellius. Antonius Primus se rend auprès de Vespasien, et ne reçoit pas de lui l'accueil dont il se flattait. — LXXXI. Cures miraculeuses opérées dans Alexandrie par Vespasien. — LXXXII. Il va visiter le temple de Sérapis. — LXXXIII. Origine de ce dieu. — LXXXV. Valentinus, vaincu, mais, dont la fierté ne se dément pas, est mis à mort. — LXXXVI. Domitien fait sonder Cerialis, pour savoir s'il lui remettrait l'armée et le commandement. Trompé dans son attente, il feint de n'aimer que le loisir et les lettres.

Ces événements se passent en partie durant la guerre civile entre Vitellius et Vespasien.

A. DE R.	DE J. C.	} Flavius Vespasien, Aug. p. la 2 ^e fois. } Titus Vespasien, César.
DCCCXXIII.	70.	

LIVRE QUATRIÈME

I. Vitellius mort, la guerre était finie, et l'on n'avait point encore la paix. Les vainqueurs, se tenant dans Rome, toujours armés, s'acharnaient sur les vaincus avec une haine implacable. Ils remplissaient les rues de meurtres; ils ensanglantèrent les places publiques et les temples : en quelque lieu que le sort leur offrit une victime, elle était égorgée. Bientôt, par ce progrès naturel à la licence, ils vont fouiller jusque dans les maisons; ils en arrachent ceux qui s'y cachaient. Si quelqu'un à de la jeunesse joignait une haute stature, il était massacré sans qu'on s'informât s'il était soldat ou citoyen. Dans la première chaleur de leurs ressentiments, leur cruauté ne voulait que du sang; depuis, elle s'était tournée en cupidité. Ils ne souffraient nulle part qu'il y eût rien de fermé, sous prétexte que c'était une retraite pour des Vitelliens. Ce fut là

LIBER QUARTUS

I. Interfecto Vitellio, bellum magis desierat, quam pax cœperat. Armati per urbem victores implacabili odio victos consectabantur : plenæ cœdibus viæ, cruenta fora templeque, passim trucidatis, ut quemque fors obtulerat. Ac mox, augescente licentia, scrutari ac protrahere abditos : si quem procerum habitu et juvena conspexerant, obtruncare, nullo militum aut populi discrimine. Quæ sævitia, recentibus odiis, sanguine explebatur, dein verterat in avaritiam nihil usquam secretum aut clausum sinebant, Vitellianos occultari simulantés

raison qu'ils donnèrent pour enforcer les portes des maisons, pour tuer même quand on résistait. Les misérables de la lie du peuple, les esclaves pervers, venaient trahir les maîtres opulents; d'autres étaient décelés par leurs amis. Partout des cris, des lamentations, et toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut; enfin l'on en vint à regretter l'insolence des soldats d'Othon et de Vitellius, auparavant si odieuse. Les chefs du parti, qui avaient mis tant de courage à allumer la guerre civile, n'avaient pas la force de modérer la victoire. C'est que les méchants sont puissants pour exciter les troubles et les dissensions, au lieu que l'ordre et la paix demandent des vertus.

II. Domitien avait pris le nom et la demeure des Césars, mais sans se mêler d'affaires; c'est par des viols et des adultères qu'il se montrait fils d'empereur. Varus eut la préfecture du prétoire; toute l'autorité était dans les mains d'Antonius. Celui-ci s'approprie la caisse impériale et toute la maison du prince, comme la dépouille d'un Crémonais. Les autres chefs, soit modération, soit manque de talents, avaient peu contribué au succès; ils n'eurent aucune part aux récompenses. Rome, tremblante et façonnée à la servitude, fut la première à désirer que l'on marchât contre Lucius Vitellius, qui revenait de Terracine avec son armée, et qu'on extirpât les restes de la guerre. La cavalerie fut envoyée en avant à Aricie; les légions restèrent en deçà de Boville. Vitellius n'hésita point à se livrer, lui et son armée, à la discrétion du vainqueur; et, par colère non moins que par crainte, le soldat jeta des armes qui l'avaient si mal servi. Cette longue suite de prisonniers

Initium id perfringendarum domuum; vel, si resisteretur, causa caedis: nec deerat egentissimus quisque ex plebe: et pessimi servitorum prodere ultra dites dominos: alii ab amicis monstrabantur. Ubique lamenta, conclamationes, et forma captæ urbis: adeo ut Othoniani Vitellianique militis invidiosa antea petulantia desideraretur. Duces partium, accendendo civili bello acres, temperandæ victoriæ impares: quippe in turbas et discordias pessimo cuique plurima vis; pax et quies bonis artibus indigent.

II. Nomen sedemque Cæsaris Domitianus acceperat: nondum ad curas intentus, sed stupris et adulteriis filium principis agebat. Præfectura prætorii penes Arrium Varum: summa potentiæ in Primo Antonio: is pecuniam familiarumque e principis domo, quasi cremonensem prædam, rapere: ceteri modestia, vel ignobilitate, ut in bello obscuri, ita præmiorum expertes. Civitas pavida et servitio parata, occupari redeuntem Tarracina L. Vitellium cum cohortibus, exstinguique reliqua belli, postulabat. Præmissi Ariciam equites: agmen legionum intra Bovillas stetit; nec cunctatus est Vitellius, seque et cohortes arbitrio victorismittere: et miles infelicia arma, haud minus ira quam metu abiecit. Longus debitorum ordo, septus armatis, per Urbem

fut promenée dans Rome, au milieu d'un rempart de soldats armés. Pas un n'eut la contenance d'un suppliant; ils parurent avec un visage sombre et farouche, sans daigner faire attention aux clameurs et à la joie insultante d'une populace effrénée. Quelques-uns tentèrent de se faire jour à travers les soldats qui les entouraient: ils furent massacrés. Le reste fut gardé en prison. Il n'y eut pas un seul mot vil de proféré; dans leur humiliation, ils sauvèrent leur réputation de courage. On ne tarda point à se défaire de L. Vitellius. Aussi vicieux que son frère, il fut plus actif pendant le principat, et moins associé à sa grandeur qu'entraîné dans sa chute.

III. On fit partir Lucilius Bassus avec un détachement de cavalerie, pour pacifier la Campanie, dont toutes les villes étaient révoltées, plutôt, il est vrai, par haine les unes contre les autres, que par animosité contre le prince. La seule présence du soldat eut bientôt rétabli le calme. On laissa les petites villes impunies, mais on fit un exemple de Capoue. On y logea, tout l'hiver, la troisième légion; on prit à tâche d'humilier toutes les familles qui marquaient; d'un autre côté, on n'accorda aucun secours à Terracine: tant la pente est plus forte à venger une injure qu'à reconnaître un bienfait; il semble que la reconnaissance soit une charge, et la vengeance un profit. L'unique consolation de Terracine fut de voir ce traître qui l'avait livrée, comme je l'ai dit, cet esclave de Verginius, pendu avec ces mêmes anneaux qu'il avait reçus de Vitellius, et qu'il portait insolemment. Cependant le sénat décerne avec joie et confiance à Vespasien tous les honneurs qu'on accordait aux princes. La guerre civile, qui, née en

incessit; nemo supplici vultu, sed tristes et truces, et adversum plausus ac lasciviam insultantis vulgi immobiles: paucos erumpere ausos, circumjecti pressere: ceteri in custodiam conditi. Nihil quisquam locutus indignum, et, quanquam inter adversa, salva virtutis fama. Dein L. Vitellius interficitur, par vitii fratris, in principatu ejus vigilantior; nec perinde prosperis socius, quam adversis abstractus.

III. Iisdem diebus, Lucilius Bassus, cum expedito equite, ad componendam Campaniam mittitur: discordibus municipiorum animis, magis inter semet quam contumacia adversus principem. Viso milite quies: et minoribus colonis impunitas. Capuæ legio tertia hiemandi causa locatur, et domus illustres afflictæ; quum contra Terracinenses nulla ope juvantur: tanto proclivius est injuriæ, quam beneficio, vicem exsolvere: quia gratia oneri, ultio in quæstu, habetur. Solatio fuit servus Verginii Capitonis, quem proditorem Tarracinenis diximus, patibulo affixus, in iisdem annulis, quos acceptos a Vitellio gestabat. At Romæ senatus cuncta principibus solita Vespasiano decernit, lætus et spei certus; quippe sumpta per Gallias Hispaniasque civilia

Gaule et en Espagne, s'était communiquée à la Germanie, puis à l'Illyrie; qui, de là, avait parcouru la Judée, la Syrie, toutes les provinces et toutes les armées, semblait, après avoir, comme une grande expiation, purifié l'univers, être enfin arrivée à son terme. L'allégresse s'accrut à la lecture d'une lettre de Vespasien, écrite comme si la guerre durait encore; au moins c'est ce que l'on jugeait au premier abord. En simple magistrat, il parlait modestement de lui-même, magnifiquement de la république, et se montrait plein de déférence pour le sénat. On lui décerna le consulat conjointement avec son fils Titus, et, à Domitien, la préture avec le pouvoir consulaire.

IV. Une lettre, que Mucien avait aussi écrite au sénat, donna lieu à beaucoup de réflexions : « S'il n'était qu'un homme privé, pourquoi cet acte public? Ne pouvait-il attendre quelques jours, et s'expliquer dans le sénat, quand il opinerait à son rang? » On blâma jusqu'à son déchainement contre Vitellius, comme venant trop tard, et n'ayant plus le mérite du courage. Mais ce qui était vraiment insultant pour la république et outrageant pour le prince, c'est qu'il se vantait d'avoir eu l'empire dans sa main, et d'en avoir fait présent à Vespasien. Au reste, le mécontentement se cachait; on ne laissa paraître que l'adulation. On lui décerna, dans les termes les plus honorables, les ornements du triomphe pour une guerre civile : on prétextait une expédition contre les Sarmates. Les ornements consulaires furent déferés à Antonius, ceux de la préture à Fuscus et à Varus; après quoi on songea aux dieux. On proposa de reconstruire le Capitole; et ce fut Valérius Asiaticus,

arma, motis ad bellum Germanis, mox Illyrico, postquam Ægyptum, Judæam Syriamque et omnes provincias exercitusque lustraverant, velut expiato terrarum orbe, cepisse finem videbantur. Ad didere alacritatem Vespasiani litteræ, tanquam manente bello scriptæ: ea prima specie forma: ceterum ut princeps loquebatur, civilia de se, et reipublicæ egregia. Nec senatus obsequium deerat: ipsi consulatus cum Tito filio, prætura Domitiano et consulari imperium decernuntur.

IV. Miserat et Mucianus epistolas ad senatum, quæ materiam sermonibus præbuere: « si privatus esset, cur publice loqueretur? potuisse eadem, paucos post dies, loco sententiæ dici: ipsa quoque insectatio in Vitellium sera, et sine libertate. Id vero erga rempublicam superbum, erga principem contumeliosum, quod in manu sua fuisse imperium donatumque Vespasiano » jactabat. Ceterum invidia in occulto; adulatio in aperto erant; multo cum honore verborum Muciano triumphalia de bello civili data: sed in Sarmatas expeditio fingebatur. Adduntur Primo Antonio consularia, Cornelio Fusco, et Arrio Varo, prætoria insignia. Mox deos respexere: restitui placuit Capitolium; eaque

consul désigné, par qui tous ces avis furent ouverts. Les autres n'opinaient que par un signe de tête ou de main; un petit nombre, que leur dignité mettait en vue, ou qui avaient l'esprit exercé à l'adulation, prononcèrent des harangues étudiées. Quand ce fut le tour d'Helvidius, préteur désigné, il parla d'une manière qui ne pouvait que flatter un bon prince, mais sans dissimuler aucune vérité; il fut accueilli du sénat avec transport. C'est de ce jour surtout que lui vint beaucoup de haine et beaucoup de gloire.

V. Puisque le nom de ce grand homme reparait encore une fois, et que nous aurons plus d'une occasion de le citer, il semble convenable de retracer en peu de mots ses mœurs, son caractère, et les divers événements de sa vie. Helvidius Priscus était né à Terracine, municipe d'Italie. Son père, Cluvius, avait été primipilaire. Dès sa jeunesse, il consacra aux plus hautes études un esprit brillant, non, comme la plupart, pour couvrir du nom fastueux de sage une lâche inaction, mais afin d'entrer dans les affaires publiques mieux affermi contre le sort. Il s'attacha à cette secte de philosophes qui ne reconnaissent de bien et de mal que ce qui est honnête et honteux, et pour qui le pouvoir, la naissance, et tout ce qui est hors de nous, n'est ni un mal ni un bien. Il n'avait encore été que questeur, lorsque Thraséas le choisit pour son genre; et, du caractère de son beau-père, ce qu'il saisit le plus avidement fut sa courageuse franchise. Il remplit avec une égale fidélité tous les devoirs de la vie, ceux de citoyen, de sénateur, d'époux, de gendre, d'ami, plein de mépris pour les richesses, de fermeté pour le bien, d'intrépidité contre les menaces.

omnia Valerius Asiaticus, consul designatus, censuit: ceteri vultu manaque; pauci, quibus conspicua dignitas, aut ingenium adulatione exercitum, compositis orationibus assentiebantur. Ubi ad Helvidium Priscum, prætorem designatum, ventum, prompsit sententiam, ut honorificam in bonum principem, ita falsa aberant; et studiis senatus attollebatur: isque præcipuus illi dies, magnæ offensæ initium, et magnæ gloriæ fuit.

V. Res poscere videtur, quia iterum in mentionem incidimus viri, sæpius memorandi, ut vitam studiaque ejus, et quali fortuna sit usus, paucis repetam. Helvidius Priscus, Tarracinae municipio, Cluvio patre, qui ordinem primipili duxisset, ingenium illustre altioribus studiis juvenis admodum dedit: non ut plerique, ut nomine magnifico segne otium velaret, sed quo firmior adversus fortuita rempublicam capesseret: doctores sapientiæ secutus est, qui sola bona, quæ honesta; mala tantum, quæ turpia; potentiam, nobilitatem, ceteraque extra animum, neque bonis, neque malis annumerant. Quæstorius adhuc, a Pæto Thrasea gener delectus, e moribus socieri nihil æque ac libertatem hausit: civis, senator, maritus, gener, amicus, cunctis vitæ officiis æquabilis, opum contemptor, recti pervicax, constans adversus metus,

VI. Quelques personnes trouvaient qu'il cherchait un peu trop la gloire; et, en effet, la passion de la gloire est la dernière dont les sages même se dépouillent. Entraîné dans l'exil par la ruine de son beau-père, à peine fut-il revenu sous Galba, qu'il voulut accuser Marcellus Éprius, le délateur de Thraséas. Cette vengeance, où l'on ne peut dire s'il entraînait plus de grandeur ou plus de justice, avait partagé d'intérêt le sénat : car la chute de Marcellus eût écrasé une armée de délateurs. D'abord le combat fut menaçant, comme l'attestent les belles harangues de ces deux adversaires. Depuis, sur les irrésolutions qu'il aperçut dans Galba, et sur les instances d'une foule de sénateurs, Helvidius abandonna la poursuite : ce qui ne manqua pas, suivant le naturel des hommes, d'être diversement jugé; les uns louant sa modération, tandis que d'autres eussent désiré plus de fermeté. Dans cette séance, où l'on décerna le pouvoir impérial à Vespasien, on avait arrêté d'envoyer une députation au prince. Ce fut le sujet d'un vif démêlé entre Helvidius et Marcellus. Helvidius voulait que les députés fussent expressément choisis par les magistrats, sous la religion du serment; Marcellus demandait qu'on tirât au sort, suivant l'avis du consul désigné.

VII. Marcellus y mettait une chaleur toute particulière : il craignait que la préférence accordée à d'autres ne fût pour lui comme une exclusion personnelle. Insensiblement, de repartie en repartie, ils en vinrent à des harangues en forme, pleines d'animosité. Helvidius demanda « pourquoi Marcellus, ayant tant d'avantages par ses richesses et par son éloquence, redoutait à ce point le jugement des magistrats, s'il ne se sentait pressé par le re-

VI. Erant, quibus appetentior famæ videretur, quando etiam sapientibus cupido gloriæ novissima exiit. Ruina soceri in exilium pulsus, ut Galbæ principatu rediit, Marcellum Eprium, delatorem Thrasæ, accusare aggreditur. Ea ultio, incertum major an justior, senatum in studia diduxerat : nam, si caderet Marcellus, æmen reorum sternebatur. Primo minax certamen, et egregiis utriusque orationibus testatum : mox, dubia voluntate Galbæ, multis senatorum deprecantibus, omisit Priscus; variis, ut sunt hominum ingenia, sermonibus moderationem laudantium, aut constantiam requirentium. Ceterum eo senatus die, quo de imperio Vespasiani censebatur, placuerat mitti ad principem legatos. Hinc inter Helvidium et Eprium acere jurgium. Priscus, eligi nominatim a magistratibus juratis; Marcellus urnam postulabat : quæ consulis designati sententia fuerat.

VII. Sed Marcelli studium proprius rubor excitabat, ne, aliis electis, posthabitus crederetur; paullatimque per altercationem ad continuas et infestas orationes proveci sunt, quærente Helvidio, quid ita Marcellus judicium magistratuum pavesceret? esse illi pecuniam et eloquentiam, quis multos anteiret,

mords de ses infamies. L'urne et le sort n'indiquent point les mœurs; on a imaginé de recourir aux suffrages et à l'opinion du sénat, afin de pénétrer dans la conduite et dans la réputation de chaque sénateur; il est de l'intérêt de la république, il est de l'honneur du prince, qu'on lui envoie les hommes les plus irréprochables du sénat, des hommes qui ne lui fassent entendre que le langage de la vertu : Vespasien a été l'ami de Thraséas, de Sornus, de Sentius; il ne faut pas faire montre de leurs accusateurs, quand même il ne conviendrait pas d'en faire justice; ce jugement du sénat semble désigner au prince ceux qu'il doit estimer, ceux qu'il doit craindre; de sages amis sont les plus sûrs garants d'une administration sage : qu'il suffise, pour Marcellus, d'avoir excité Néron à la perte de tant d'innocents; qu'il jouisse de ses récompenses et de l'impunité; mais qu'il laisse du moins Vespasien aux gens de bien. »

VIII. Marcellus répondit : « L'avis qu'on attaque n'est pas le mien; c'est celui du consul désigné, qui, d'après l'usage ancien, remet au sort le choix des députés, afin de prévenir les brigues ou les inimitiés; il n'y a point de raison nouvelle pour changer des institutions établies de tout temps, et l'honneur qu'on veut rendre au prince ne doit tourner à la honte de personne; pour un simple hommage, tous sont également bons : il faut plutôt éviter que, par leur opiniâtreté, certains caractères n'irritent l'inquiétude naturelle dans un commencement de règne, où les visages même et tous les discours sont observés. Pour lui, il se souvenait du

ni memoria flagitiorum urgeretur : sorte et urna mores non discerni : suffragia et existimationem senatus reperta, ut in cujusque vitam famamque penetrarent : pertinere ad utilitatem reipublicæ, pertinere ad Vespasiani honorem, occurrere illi, quos innocentissimos senatus habeat, qui honestis sermonibus aures imperatoris imbuant : fuisse Vespasiano amicitiam cum Thrasæa, Sorano, Sentio : quorum accusatores, etiamsi puniri non oporteat, ostentari non debere : hoc senatus judicio velut admoneri principem, quos probet, quos reformidet : nullum majus boni imperii instrumentum, quam bonos amicos. Esse satis Marcello, quod Neronem in exitum tot innocentium impulerit : frueretur præmiis et impunitate; Vespasianum melioribus relinqueret. »

VIII. Marcellus, « non suam sententiam impugnari, sed consulem designatum censuisse, dicebat, secundum vetera exempla, quæ sortem legationibus possissent, ne ambitioni aut inimicitis locus foret : nihil evenisse, cur antiquitus instituta exolescerent : aut principis honor in cujusquam contumeliam verteretur : sufficere omnes obsequio : id magis vitandum, ne pervicacia quorundam irritaretur animus, novo principatu suspensus, et vultus quoque ac sermones omnium circumspectans. Se meminisse temporum, quibus natus

temps où il était né, de la forme de gouvernement établie par ses pères et ses aïeux immédiats; il admirait le passé, acceptait le présent; il demandait aux dieux de bons princes, il les supportait, quels qu'ils soient. Son discours n'avait pas plus contribué à la perte de Thraséas que l'arrêt du sénat; c'était Néron dont la barbarie se jouait de la conscience publique avec ces appareils de jugement; et la faveur d'un tel homme n'avait pas été moins alarmante pour lui que pour d'autres l'exil. Qu'Helvidius, après tout, soit, comme les Catons, les Brutus, le modèle du courage et de la fermeté; Marcellus restera confondu avec le corps entier du sénat, qui, aussi bien que lui, a fléchi sous le joug. Il conseillait pourtant à Helvidius de ne point prendre avec un prince cette supériorité; de songer que Vespasien est un vieillard honoré du triomphe, dont les enfants sont déjà des hommes, et que les préceptes ne lui conviennent plus; les mauvais princes veulent une autorité sans bornes; mais les meilleurs même désirent de la mesure dans la liberté. » Ces raisons, débattues de part et d'autre avec une grande chaleur, avaient chacune leurs partisans. Ceux qui préféraient la voie du sort l'emportèrent. Les neutres même soutinrent de tous leurs efforts l'ancien usage, vers lequel penchaient aussi les sénateurs les plus distingués, dans la crainte de l'envie si le choix fût tombé sur eux.

IX. Il y eut ensuite un autre débat. Les préteurs de l'épargne (car alors les préteurs étaient préposés à ce service) se plaignaient de l'épuisement du trésor, et ils avaient demandé qu'on modérât les dépenses. Le consul désigné, envisageant la grandeur du far-

sit, quam civitatis formam patres avi que instituerint: ulteriora mirari, presentia sequi: bonos imperatores voto expetere, qualescumque tolerare. Non magis sua oratione Thraseam quam judicio senatus afflictum: sevitiam Neronis per hujusmodi imagines illusisse; nec minus sibi anxiam talem amicitiam quam aliis exsilium. Demique constantia, fortitudine, Catonibus et Brutis æquaretur Helvidius: se unum esse ex illo senatu, qui simul servierit: suadere etiam Prisco, ne supra principem scanderet: ne Vespasianum, senem triumphalem, juvenum liberorum patrem, præceptis coerceret. Quomodo pessimis imperatoribus sine fine dominationem, ita quamvis egregiis modum libertatis placere. » Hæc, magnis utrimque contentionibus jactata, diversis studiis accipiebantur. Vicit pars, quæ sortiri legatos malebat, etiam mediis patrum annitentibus, retinere morem: et splendidissimus quisque eodem inclinabat, metu invidiæ, si ipsi eligerentur.

IX. Secutum aliud certamen. Prætores ærarii, nam tum a prætoribus tractabatur ærarium, publicam paupertatem questi, modum impensis postulaverant. Eam curam consul designatus, ob magnitudinem oneris et remedii dif-

deau et la difficulté du remède, renvoyait au prince cet objet. Helvidius fut d'avis que le sénat y pourvût. Comme les consuls recueillaient les voix, Vulcatinus Tertullinus, tribun du peuple, protesta, et déclara que, sur un point aussi important, on ne statuerait rien en l'absence du prince. Helvidius avait opiné que la reconstruction du Capitole fût faite aux frais du public, que Vespasien ne fît qu'y contribuer. Les plus modérés laissèrent tomber la proposition sans y répondre, et ensuite l'oublièrent; il s'en trouva qui s'en souvinrent.

X. Ce même jour, Musonius Rufus attaqua Publius Céler; il l'accusait d'avoir fait périr Soranus par un faux témoignage. Cette affaire paraissait devoir réveiller les haines contre les délateurs; mais il était impossible de défendre un homme si vil et si coupable. La mémoire de Soranus était révéree; et ce Céler, qui s'annonçait pour un sage, avait eu l'indignité de se servir de témoins contre Soranus, par une trahison, par une profanation horrible de l'amitié, dont il faisait profession d'enseigner publiquement les devoirs. L'affaire fut remise au jour le plus prochain; mais c'était bien moins Musonius et Céler qu'Helvidius, Marcellus et quelques autres, qui, dans ce mouvement des esprits vers la vengeance, appelaient sur eux toute l'attention publique.

XI. Dans cet état de choses, le sénat étant désuni, les vaincus ulcérés, les vainqueurs sans autorité, Rome sans lois, sans prince, Mucien n'eut qu'à paraître pour attirer tout à lui. Le pouvoir d'Antonius et de Varus tomba sitôt qu'on eut entrevu la haine que Mucien leur portait. Ce n'est pas qu'il ne s'efforçât de cacher sur son

seultatem, principi reservabat. Helvidius, arbitrio senatus agendum, censuit. Quum perrogarent sententias consules, Vulcatius Tertullinus, tribunus plebis, intercessit, ne quid super tanta re, principe absente, statueretur. Censuerat Helvidius, ut Capitolium publicæ restitueretur, adjuvaret Vespasianus. Eam sententiam modestissimus quisque silentio, deinde oblivio transmisit: fuere qui et meminissent.

X. Tum invecus est Musonius Rufus in Publium Celerem, a quo Bæream Soranum falso testimonio circumventum arguebat. Ea cognitione renovari odia accusationum videbantur: sed vilis et nocens reus protegi non poterat. Quippe Sorani sancta memoria: Celer professus sapientiam, dein testis in Bæream, proditor corruptorque amicitie, cujus se magistrum ferebat. Proximus dies causæ destinatur: nec tam Musonius aut Publius, quam Priscus et Marcellus ceterique, motis ad ultionem animis, expectabantur.

XI. Tali rerum statu, quum discordia inter patres, ira apud victos, nulla in victoribus auctoritas, non leges, non princeps in civitate essent, Mucianus, Urbem ingressus, cuncta simul in se traxit: fracta Primi Antonii Varique Arrii potentia, male dissimulata in eos Muciani iracundia, quamvis vultu te-

visage les ressentiments de son cœur ; mais la ville, habile à pénétrer les mécontentements, s'était retournée à l'instant et reportée vers Mucien. Les empressements et la foule ne sont plus que pour lui. De son côté, il ne marchait qu'entouré de soldats armés ; il changeait continuellement de palais et de jardins ; des gardes veillaient à sa porte ; il avait la démarche, l'appareil d'un prince ; il en retenait la réalité, s'il n'en prenait le nom. Le meurtre de Calpurnius Galérianus imprima une grande terreur. Il était fils de C. Pison ; il n'avait rien tenté, mais son beau nom et les grâces de sa jeunesse étaient l'entretien journalier du peuple ; et, dans une ville encore agitée, que flattaient tous les bruits de changements, quelques-uns déjà l'investissaient d'un empire idéal. Sur l'ordre de Mucien, Galérianus se voit investi par des soldats ; et, de peur que, dans Rome même, sa mort ne fit trop d'éclat, on le traîne à quarante mille pas de la ville, sur la voie Appia, où on le fit périr en lui ouvrant les veines. Julius Priscus, préfet du prétoire sous Vitellius, se tua par honneur plutôt que par nécessité. Alphénus Varus survécut à sa lâcheté et à son infamie. Pour l'affranchi Asiaticus, on lui fit expier l'abus de son pouvoir par le supplice des esclaves.

XII. Dans ce temps-là, on apprenait à Rome nos désastres en Germanie, et Rome y était indifférente. On parlait sans douleur de nos armées détruites, de la prise de nos camps, des Gaules révoltées. Je vais reprendre de plus haut l'origine de cette guerre, et je dirai combien de nations étrangères et alliées en activèrent l'embrasement. Les Bataves, dans le temps qu'ils habitaient au delà du

geretur. Sed civitas, rimandis offensis sagax, verterat se transtuleratque. Ille unus ambiri, coli : nec deerat ipse : stipatus armatis, domos hortosque permutans, apparatu, incensu, excubiis, vim principis amplecti, nomen remittere. Plurimum terroris intulit cædes Calpurnii Galeriani. Is fuit filius C. Pisonis, nihil ausus : sed nomen insigne, et decora ipsi juventa, rumore vulgi celebrabantur : erantque in civitate adhuc turbida, et novis sermonibus læta, qui principatus inanem ei famam circumdarent. Jussu Muciani custodia militari cinctus, ne in ipsa Urbe conspectior mors foret, ad quadragesimum ab Urbe lapidem, via Appia, fuso per venas sanguine, exstinguitur. Julius Priscus, prætoriarum, sub Vitellio, cohortium præfectus, se ipse interfecit, pudore magis quam necessitate. Alphenus Varus ignavia infamiaeque suæ superfuit. Asiaticus enim, is libertus, maiam potentiam servili supplicio expiavit.

XII. Iisdem diebus crebrescentem cladis germanicæ famam, nequaquam mœsta civitas excipiebat : cæsos exercitus, capta legionum hiberna, descivisse Gallias, non ut mala loquebantur. Id bellum quibus causis ortum, quanto externarum sociarumque gentium motu flagraverit, altius expediam. Batavi,

Rhin, faisaient partie des Cattes. Chassés par une sédition domestique, ils vinrent occuper l'extrémité de la côte des Gaules, alors inhabitée, et une île située entre des bas-fonds, baignée en face par l'Océan, et de tous les autres côtés par le Rhin. Dans leur alliance avec les Romains ils ne furent point opprimés, comme on l'est dans la société d'un plus fort ; ils ne fournirent à l'empire que des armes et des hommes. Longtemps exercés par les guerres de Germanie, ils accrurent leur réputation en Bretagne, où l'on avait fait passer leurs cohortes, de tout temps commandées par les plus nobles de leur nation. Outre ces cohortes, ils entretenaient, dans leur pays, un corps de cavaliers d'élite, qui excellaient surtout à nager. A cheval et tout armés, ces cavaliers traversent le Rhin sans rompre leurs rangs.

XIII. Julius Paulus et Claudius Civilis, d'un sang royal, avaient une grande considération parmi les Bataves. Paulus, sur une fausse accusation de révolte, fut tué par Capiton. Civilis, mis aux fers et envoyé à Néron, puis absous par Galba, courut encore, sous Vitellius, un nouveau péril, l'armée ayant à grands cris demandé son supplice. De là ses ressentiments. Son espoir vint de nos malheurs. Civilis avait plus de finesse d'esprit qu'il n'est ordinaire aux barbares, et il se prétendait un Sertorius ou un Annibal, parce qu'il avait au visage la même difformité. De peur qu'on ne le poursuivît comme un ennemi, s'il se détachait ouvertement du peuple romain, il prétexta de l'attachement pour Vespasien et du zèle pour son parti. En effet, Antonius lui avait écrit d'opérer une diversion, et, en faisant donner quelque alarme par les Germains, de cher-

donec trans Rhenum agebant, pars Cattorum : seditione domestica pulsati extrema gallicæ oræ, vacua cultoribus, simulque insulam, inter vada sitam, occupavere, quam mare Oceanus a fronte, Rhenus amnis tergum ac latera circumluit ; nec opibus romanis, societate validiorum, attriti, viros tantum armaque imperio ministrant : diu germanicis bellis exerciti ; mox aucta per Britanniam gloria, transmissis illuc cohortibus, quas vetere instituto nobilissimi popularium regebant. Erat et domi delectus eques, præcipuo nandi studio, arma equosque retinens, integris turmis Rhenum perrumpere.

XIII. Julius Paullus et Claudius Civilis, regia stirpe, multo ceteros antebant. Paullum Fonteius Capito, falso rebellionis crimine, interfecit. Injecta Civili catenæ, missusque ad Neronem et a Galba absolutus, sub Vitellio rursus discrimen adiit, flagitante supplicium ejus exercitu. Inde causæ irarum, spesque ex malis nostris. Sed Civilis, ultra quam Barbaris solitum, ingemo soiers, et Sertorium se, aut Annibalem ferens, simili oris dehonestamento, ne ut hosti obviam iretur, si a populo romano palam descivisset, Vespasiani amicitiam studiumque partium prætendit : missis sane ad eum Primi Antonii litteris, quibus, avertere accita Vitellio auxilia, et, tumultus germanici specie,

cher à retenir les auxiliaires et les légions que Vitellius avait mandés. Hordéonius lui avait fait, de vive voix, les mêmes recommandations, et par inclination pour Vespasien, et par intérêt pour la république, menacée d'une destruction prochaine, si la guerre se renouvelait et que toutes ces armées vinsent inonder l'Italie.

XIV. Bien résolu de se révolter, Civilis, tout en renfermant dans son cœur de plus vastes desseins, qu'il se réservait de développer selon l'événement, commença ainsi à préparer la révolution. Vitellius avait ordonné des levées parmi les Bataves. Ces levées, toujours odieuses par elles-mêmes, l'étaient encore plus par l'avarice et les dissolutions des préposés, qui recrutaient des vieillards et des infirmes pour qu'ils se rachetassent à prix d'argent. D'un autre côté, comme dans ce pays les enfants grandissent de bonne heure, ils enrôlaient des jeunes gens de douze à treize ans, s'ils avaient de la figure, pour les prostituer. De là un grand mécontentement, dont les chefs du complot profitèrent pour faire refuser l'enrôlement. Sous prétexte d'un grand festin, Civilis rassemble dans un bois sacré les premiers de la nation, et, parmi le peuple, les plus audacieux. Quand la nuit et la joie eurent exalté les imaginations, débutant par l'éloge et par la gloire de la nation batave, il passe à l'énumération de tout ce qu'ils avaient à souffrir, insultes, enlèvements, brigandages. « Vous n'êtes plus des alliés comme autrefois, dit-il; on vous traite comme de vils esclaves. Quand le lieutenant vient-il en personne, même avec tout le fardeau de son cortège et toute l'insolence de son pouvoir? C'est à des préfets, à des centurions, qu'on vous livre en proie; et, quand vos oppresseurs se sont gorgés de vos dépouilles et de votre sang, on les change; puis ce

retentare legiones, jubebatur. Eadem Hordeonius Flaccus præsens monerat, inclinato in Vespasianum animo, et reipublicæ cura; cui excidium adventabat, si redintegratum bellum, et tot armatorum millia Italiam irrupissent.

XIV. Igitur Civilis, desciscendi certus, occultato interim altiore consilio, cetera ex eventu judicaturus, novare res hoc modo cepit. Jussu Vitellii, Batavorum juvenus ad delectum vocabatur; quem, suapte natura gravem, onerabant ministri avaritia ac luxu, senes aut invalidos conquirendo, quos pretio dimitterent: rursus impubes, sed forma conspicui, et est plerisque proceræ pueritia, ad stuprum trahebantur. Hinc invidia: et compositæ seditionis auctores perpulere, ut delectum abnuerent. Civilis primores gentis et promptissimos vulgi, specie epularum, sacrum in nemus vocatos, ubi nocte ac lætitia incaluisse videt, a laude gloriaque gentis orsus, injurias, et raptus, et cetera servitii mala enumerat. « Neque enim societatem, ut olim, sed tanquam mancipia haberi. Quando legatum, gravi quidem comitatu et superbo cum imperio, venire? tradi se præfectis centurionibusque: quos ubi spoliis et sanguine

sont de nouveaux gouffres qu'il faut remplir par mille exactions inventées sous cent noms différents: et vous voilà encore écrasés par un enrôlement, où le fils, on peut dire par une dernière séparation, va être arraché à son père, le frère à son frère! En aucun temps les Romains n'ont été moins redoutables; il n'y a dans leur camp que du butin et des vieillards. Vous n'avez qu'à lever les yeux, et à ne pas vous faire un épouvantail de quelques vains noms de légions; vous avez une infanterie et une cavalerie excellentes, les Germains pour frères; les Gaules conspirent pour vous, jusqu'aux Romains même, à qui cette guerre ne déplaira pas: vaincus, vous vous en ferez un mérite auprès de Vespasien; pour la victoire, on n'en rend point de compte. »

XV. Ce discours fut accueilli avec de grands applaudissements, et Civilis les lia tous par les imprécations usitées chez les barbares. On députa vers les Canninéfates, pour leur proposer l'association. Cette nation habite une partie de l'île: semblable aux Bataves par l'origine, le langage, la valeur, elle ne le leur cède qu'en nombre. Des émissaires secrets allèrent gagner les auxiliaires de Bretagne, ces cohortes de Bataves renvoyées en Germanie, comme je l'ai dit plus haut, et alors cantonnées à Mayence. Il y avait, parmi les Canninéfates, un chef, nommé Brinnon, d'une audace insensée, d'une naissance illustre. Son père, qui s'était porté à beaucoup d'hostilités, avait impunément bravé la ridicule expédition de Caius. Cet esprit de révolte dans la famille fut seul une recommandation pour le fils; on l'élut pour chef, en l'élevant sur un pavois et le balançant sur les épaules, selon l'usage de ces barbares. A peine élu, Brinnon, de concert avec les Frisons, peuple

expleverint, mutari, exquirique novos sinus et varia prædandi vocabula. Instare delectum, quo liberi a parentibus, fratres a fratribus, velut supremum dividantur. Nunquam magis afflictam rem romanam, nec aliud in hibernis, quam prædam et senes: attollerent tantum oculos, et inania legionum nomina ne pavescerent: at sibi robur peditum equitumque: consanguineos Germanos: Gallias idem cupientes: ne Romanis quidem ingratum id bellum cujus ambigam fortunam Vespasiano imputaturos: victoriæ rationem non reddi. »

XV. Magno cum assensu auditus, barbaro ritu et patriis execrationibus universos adigit. Missi ad Canninefates, qui consilia sociarent. Ea gens partem insulæ colit, origine, lingua, virtute, par Batavis; numero superantur. Mox occultis nuntiis perlexit britannica auxilia, Batavorum cohortes, missas in Germaniam, ut supra retulimus, ac tum Magontiaci agentes. Erat in Canninefatis, stolidæ audaciæ Brinno, claritate natalium insigni: pater ejus, multa hostilia ausus, Caianarum expeditionum ludibrium impune spreverat. Igitur ipso rebellis familiæ nomine placuit, impositusque scuto, more gentis, et sustinentium humeris vibratus, dux deligitur; statimque accitis Frisiis,

d'au delà du Rhin, vient par mer attaquer un camp d'hiver de deux cohortes, bâti tout près du rivage. Nos soldats n'avaient point prévu cette attaque, et, l'eussent-ils prévue, ils n'étaient point en force pour la repousser. Le camp fut pris et pillé. Tous les vivandiers, tous les marchands romains, qui, à la faveur de la paix, s'étaient dispersés, furent la proie des barbares. Ils menaçaient nos forts; les préfets des cohortes y mirent le feu. Les enseignes, les drapeaux et ce qu'il y avait de soldats se retirèrent dans la partie supérieure de l'île, sous la conduite d'Aquilius, primipilaire : c'était le nom d'une armée plutôt qu'une armée réelle. Car Vitellius avait pris toute la force des cohortes, et n'y avait laissé qu'une foule inutile de Nerviens et de Germains ramassés dans les bourgades voisines, et chargés de quelques armes.

XVI. Civilis, persuadé qu'il fallait procéder par la ruse, fut le premier à blâmer les préfets d'avoir abandonné les forts : il dit qu'avec la cohorte qu'il commandait il réprimerait ce mouvement des Canninéfates, et que chaque corps devait regagner ses campements. Évidemment ce conseil cachait un piège; dispersées, les cohortes seraient plus facilement battues, et le vrai chef de cette guerre n'était pas Brinnon, mais Civilis. Les preuves de cette trahison éclatèrent peu à peu, par l'indiscrétion des Germains, à qui une guerre donne trop de joie pour qu'ils puissent longtemps la cacher. Civilis, voyant le peu de succès de sa ruse, recourut à la force. Il marcha avec les Canninéfates, les Frisons et les Bataves, tous rangés en coin, et chaque nation séparée. Notre armée se

transrhenana gens est, duarum cohortium hiberna, proxima occupatu, Oceano irrumpit. Nec præviderant impetum hostium milites : nec, si prævidissent, satis virium ad arcendum erat. Capta igitur et direpta castra : dein vagos, et pacis modo effusos, lixas negotiatoresque romanos invadunt. Simul excidiis castellorum imminabant; quæ a præfectis cohortium incensa sunt, quia defendi nequibant. Signa vexillaque, et quod militum, in superiorem insulam partem congregantur, duce Aquilio, primipilari; nomen magis exercitus, quam robur. Quippe, viribus cohortium abductis, Vitellius, e proximis Nerviorum Germanorumque pagis, segnem numerum armis oneraverat.

XVI. Civilis, dolo grassandum ratus, incusavit ultro præfectos. quod castella deseruissent. Se cum cohorte, cui præerat, canninefatem tumultum compressurum : illi sua quisque hiberna repeterent. Subesse fraudem consilio, et dispersas cohortes facilius opprimi, nec Brinnonem ducem ejus belli, sed Civilem esse, patuit : erumpentibus paulatim indicis, quæ Germani, læta bello gens, non diu occultaverant. Ubi insidiæ parum cessere, ad vim transgressus, Canninefates, Frisios, Batavos propriis cuneis componit : directa ex

mit aussi en bataille, non loin du Rhin. Les vaisseaux qu'on avait ramenés dans cet endroit, après avoir mis le feu aux châteaux, étaient tournés contre l'ennemi. Il n'y avait pas longtemps qu'on se battait, lorsqu'une cohorte de Tungres passa du côté de Civilis : nos soldats, consternés de cette défection imprévue, se laissaient égorger et par les alliés et par les ennemis. Sur la flotte, même perfidie. Une partie des rameurs, qui étaient Bataves, par une feinte maladresse, troublaient les manœuvres des matelots et des soldats. Bientôt ils rament en sens contraire, et vont présenter les poupes à la rive ennemie. Ils finissent par massacrer les pilotes et les centurions qui ne faisaient pas comme eux; enfin la flotte entière, qui était de vingt-quatre vaisseaux, ou passa aux ennemis, ou fut prise.

XVII. Cette victoire, glorieuse pour le moment, leur fut utile pour la suite; elle leur donna des armes et des vaisseaux qui leur manquaient, et une grande réputation dans les Gaules et dans la Germanie, qui les vantaient comme des libérateurs. La Germanie envoya sur-le-champ des députés pour leur offrir des secours. Civilis mettait tout son art à se faire une alliée de la Gaule; il employait la séduction et les présents. Les préfets des cohortes qui étaient prisonniers furent renvoyés dans leur pays; on laissa aux soldats la liberté de rester ou de partir : ceux qui restaient obtenaient un grade honorable; ceux qui s'en allaient emportaient quelques dépouilles des Romains. En même temps, dans des entretiens secrets, il leur représente les maux qu'il avait soufferts depuis tant d'années dans une malheureuse servitude, déguisée sous le nom de paix : « Les Bataves, quoique exempts de tributs,

diverso acies, laud procul a flumine Rheno; et obversis in hostem navibus, quas incensis castellis, illic appulerant : nec diu certato, Tungrorum cohors signa ad Civilem transtulit : percussique milites improvisa prodicione a sociis hostibusque cadebantur. Eadem etiam navibus peridia. Pars remigum e Batavis, tanquam imperitia, officia nautarum propugnatorumque impediabant : mox contra tendere, et puppes hostili ripæ objicere : ad postremum gubernatores centurionesque, nisi eadem volentes, trucidant, donec universa quatuor et viginti navium classis transfugeret, aut caperetur.

XVII. Clara ea victoria in præsens, in posterum usui; armaque et naves, quibus indigebant, adepti, magna per Germanias Galliasque fama, libertatis auctores celebrabantur. Germaniæ statim misere legatos, auxilia offerentes. Galliarum societatem Civilis arte donisque affectabat, captos cohortium præfectos suas in civitates remittendo : cohortibus abire, an manere mallet, data potestate : manentibus honorata militia; digredientibus spolia Romanorum offerebantur. Simul secretis sermonibus admonebat malorum, quæ tot annis perpassi, miseram servitatem falso pacem vocarent. « Batavos, quanquam tri-

avaient pris les armes contre leurs communs tyrans, et, dès la première rencontre, ils avaient dispersé et vaincu le soldat romain : que serait-ce si les Gaules secouaient le joug? Et que restait-il en Italie? C'est avec le sang des provinces que les provinces étaient vaincues. Qu'on n'objectât point le combat de Vindex; c'est par la cavalerie batave qu'avaient été écrasés les Auvergnats et les Éduens; il y avait eu des Belges parmi les auxiliaires de Verginius, et, à le bien prendre, la Gaule n'avait succombé que sous ses propres forces. Maintenant ils ne feraient tous qu'un même parti, fortifié de toute la discipline qui eût jamais été en vigueur dans les camps romains. Civilis n'avait-il pas avec lui ces vieilles cohortes qui venaient de faire mordre la poussière aux légions d'Othon? La Syrie et l'Asie, tout l'Orient, accoutumé à des rois, étaient faits pour l'esclavage; mais la Gaule avait encore bien des hommes vivants, nés avant les tributs. Naguère, du moins, la Germanie avait détruit Varus et chassé la servitude; et ce n'était point un Vitellius, mais César Auguste, qu'elle avait défié. Il n'y a pas jusqu'à la brute à qui la nature n'ait donné la liberté : mais la valeur est le propre de l'homme, et les dieux sont pour le plus brave. Que tardaient-ils donc à tomber avec toutes leurs forces sur un ennemi qui avait dispersé, qui avait épuisé les siennes? Tandis que les uns soutiennent Vespasien, les autres Vitellius, il y a jour à les accabler tous. »

XVIII. Civilis portait ainsi ses regards et sur les Gaules et sur la Germanie; il était à la veille, s'il eût réussi, de se faire un royaume de ces belles et riches provinces. Hordéonius, dans les commen-

butorum expertes, arma contra communes dominos cepisse : prima acie fustum victumque Romanum : quid, si Galliæ jugum exuant? quantum in Italia reliquum? provinciarum sanguine provincias vinci : ne Vindicis aciem cogitarent : batavo equite protritos Eduos Arvernosque : fuisse inter Verginii auxilia Belgas : vereque reputantibus, Galliam suismet viribus concidisse. Nunc eadem omnium partes, addito, si quid militaris disciplinæ in castris Romanorum vigerit : esse secum veteranas cohortes, quibus nuper Othonis legiones procuruerint. Servirent Syria, Asiaque, et suetus regibus Oriens : mulso adhuc in Gallia vivere, ante tributa genitos. Nuper certe, cæso Quinctilio Varo, pulsam e Germania servitutum : nec Vitellium principem, sed Cæsarem Augustum bello provocatum. Libertatem natura, etiam mutis animalibus, datam : virtutem proprium hominum bonum. Deos fortioribus adesse. Proinde arriperent vacui occupatos, integri fessos ; dum alii Vespasianum alii Vitellium, foveant, patere locum adversus utrumque. »

XVIII. Sic in Gallias Germaniasque intentus, si destinata provenissent, validissimarum ditissimarumque nationum regno imminere. At Flaccus Hordeo-

cements, favorisa, en le dissimulant, les succès de Civilis. Ce ne fut que lorsque les courriers lui eurent annoncé, coup sur coup, que le camp était forcé, les cohortes taillées en pièces, le nom romain exterminé dans l'île des Bataves, qu'il ordonna au lieutenant Mummius Lupercus de marcher à l'ennemi. Lupercus commandait un camp de deux légions. Il prend les légionnaires qu'il avait avec lui, les Ubiens, qui étaient tout proches, la cavalerie de Trèves, qui était cantonnée non loin de là, et il passe le fleuve en diligence. Il avait renforcé ses troupes d'une division de cavalerie batave gagnée depuis longtemps, mais qui feignait la fidélité, pour trahir sur le champ de bataille même, et donner plus de prix à sa désertion. Civilis s'était entouré des enseignes enlevées sur nos cohortes, dans l'idée que le spectacle de leur gloire récente enhardirait ses soldats, et que le souvenir de leur défaite intimiderait ses ennemis. De plus, il ordonna à sa mère et à ses sœurs, ainsi qu'aux femmes et aux enfants de chaque soldat, de se tenir derrière eux, pour les encourager à vaincre, ou leur faire une honte de plier. Bientôt le chant des guerriers et les hurlements des femmes eurent donné le signal du combat : il s'en fallut de beaucoup que nos légions et nos cohortes y répondissent par un cri égal. Notre aile gauche avait été dégarnie par la désertion de la cavalerie batave, qui s'était tournée aussitôt contre nous. Malgré ce contre-temps, le soldat légionnaire gardait ses armes et son rang. Il n'en fut pas ainsi de ces auxiliaires ubiens et trévires, qui, s'abandonnant à une fuite honteuse, se dispersent dans toute la campagne. Ce fut à eux que s'attachèrent les Germains, ce qui donna aux légions le temps de gagner un de leurs camps,

nus primos Civilis conatus per dissimulationem aluit. Ubi expugnata castra, deletas cohortes, pulsum Batavorum insula romanum nomen, trepidi nuntii afferebant, Mummius Lupercus, legatum, is duarum legionum hibernis præerat, egredi adversus hostem jubet. Lupercus legionarios e præsentibus, Ubios e proximis, Treverorum equites, haud longe agentes, raptim transmisit, addita Batavorum ala, quæ, jam pridem corrupta, fidem simulabat, ut proditis in ipsa acie Romanis, majore pretio fugeret. Civilis, captarum cohortium signis circumdatus, ut suo militi recens gloria ante oculos, et hostes memoria cladis terrerentur, matrem suam sororesque, simul omnium conjuges parvosque liberos, consistere a tergo jubet; hortamenta victoriæ, vel pulsus pudorem. Ut virorum cantu, feminarum ululatu, sonuit acies, nequaquam par a legionibus cohortibusque redditur clamor. Nudaverat sinistrum cornu Batavorum ala transfugiens; statimque in nos versa : sed legionarius miles, quamquam rebus trepidis, arma ordinesque retinebat. Ubiorum Treverorumque auxilia, fœda fuga dispersa, totis campis palantur. Illic incubuere Germani. Et fuit interim effugium legionibus in castra, quibus Veterum nomen est.